

Mairie de La Rochette

BULLETIN MUNICIPAL

2^e semestre 2010

(Imprimé par nos soins)



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :

*Le secrétariat de Mairie: du mardi au vendredi de 9 heures 15 à 11 heures 45.
Permanence de Monsieur le Maire les 1^{er} vendredis du mois de 17 heures à 19 heures.
(ou sur rendez-vous / voir avec le secrétariat)*

Téléphone / Télécopieur de la Mairie : 04 92 52 37 59

adresse e-mail: villagedelarochette@wanadoo.fr

Téléphone de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : 04 92 50 20
50

Téléphone de la Gendarmerie de La Bâtie-Neuve : 04 92 50 31 11

Monsieur Emile GUILLAUME, qui fut Maire de notre commune de 1989 à 2008, nous a quitté brutalement le 21 décembre 2010.

Monsieur le Maire et son conseil municipal témoignent de leur reconnaissance pour son implication et son dévouement dans l'histoire de notre commune et assurent sa famille de notre respect et fidèle souvenir.

Monsieur le Maire, en compagnie de madame GUILLAUME, a déposé une plaque sur sa tombe.

▼ Etat-civil ▼

Naissances:

**GAREL Kenza
KAFFY—MEZMEZ Lennys
ANDRÉ Cora-Line
DAFRÉ Ambre
MACKE Charlie
ARMAND Julia
GIROD Milàn
PILLET Lizandre
BAUDRY Zoé
SABENA Paola
CAMILLO—ANDRÉ Tao
BUTHION Cameron
THEUNIS Sonny**

Mariages:

**ANDRÉ Jérôme et CAMILLO Charline
BARTHÉLEMY Patricia et MACKE Alexandre
BLANC-GRAS Eric et RISPAUD Elodie
CHAIX Julien et DISDIER Julie
PROD'HOMME Martine et POULLILIAN Jean-Claude**

Décès:

**Madame Alma PIK
Monsieur Emile GUILLAUME
Monsieur Augustin HERMITTE**

Commission chargée du compte-rendu : Emmanuelle DUSSERE, François FOULQUE, Michel GAUTHIER, Rose-Marie JOUSSELME.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2010 :

Eglise : les travaux de peintures sont terminés. Le remplacement de l'éclairage ainsi que de la sono sera fait dans les prochains jours. Monsieur le Maire signale que les personnes qui ont déjà vu le résultat sont satisfaites. Les problèmes d'écoulement des eaux pluviales ont été traités (devant l'église, cunette à l'arrière). Travaux sur le côté gauche et réparation du toit sur la partie arrière.

Cure : l'appartement de la cure a souffert d'infiltrations d'eau en provenance d'un appartement communal du 1^{er} étage, suite à une rupture de canalisation. Les réparations ont donc été effectuées en préalable, afin de poursuivre les travaux de rénovation (qui sont en cours). Le mur d'enceinte été refait, et les arbres qui gênaient enlevés.

Colombarium : le radier (base béton) a été placé. Le choix définitif du produit est fait par les conseillers (forme colonne à ton gris + 2 bancs + jardin du souvenir).

Travaux de voirie 2010 : la commune est éligible cette année pour une aide du conseil général. Une subvention de 15 000 euros environ sera disponible. Monsieur le Maire ira voir sur place avec M. FAUCON de la D.D.T les chemins prioritaires à goudronner cette année.

Signalisation : suite à l'hiver, les passages piétons sont à refaire.

Ferme équestre GARNIER : suite au problème d'accès du demandeur, un autre accès (privé cette fois) a été trouvé. Afin de permettre le raccordement au réseau d'eau potable de la ferme, la tranchée qui sera creusée (eaux pluviales) pour l'église sera également utilisée par madame GARNIER. Le surcoût lui sera refacturé.

Dossier projet nouvelle mairie : plusieurs options sont proposées :

- 1/ ne rien faire.
- 2/ réaménager la mairie existante.
- 3/ détruire et reconstruire une mairie neuve en lieu et place de l'ancienne.
- 4 construire une mairie neuve sur un terrain à acquérir.

Il est décidé de demander un chiffrage approximatif du coût d'un projet de nouvelle mairie en lieu et place de l'ancienne. Enfin, comme les dossiers de marchés publics demandent une technicité particulière, un spécialiste des marchés publics sera consulté pour donner des informations dans le cas d'une future réunion de travail.

Chemin Pont-Sarrazin Bas : le Conseil souhaite le classer communal ou rural pour mettre fin au flou juridique lié au terme « chemin privé à usage public ». Après une réunion des riverains, Madame JOUSSELME Rose-Marie précise que tous les riverains sont favorables à ce classement. Un courrier dans ce sens va être adressé à M. le Maire par chacun des riverains.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2010 :

Création d'un emploi d'agent contractuel : il est décidé de la création d'un emploi de non-titulaire, sous la forme d'un emploi d'agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de services de 17 heures 30, afin de permettre la prise en charge des enfants à la cantine – garderie municipale (poste : garde d'enfant, animateur, cantinier, chargé d'entretien ménager du local). Compte-tenu de l'incertitude concernant l'avenir de l'école communale du Petit Larra, cet emploi est créé pour une durée de 10 mois et demi, entre le 1^{er} septembre 2010 et le 15 juillet 2011 inclus.

Subvention : le Conseil Municipal décide de voter 700 euros de subvention à l'association sportive de l'Ecole du Petit Larra, pour lui permettre de préparer la rentrée 2010/2011 dans les meilleures conditions.

Défibrillateur : le Conseil Municipal réfléchit à l'utilité d'acquérir un défibrillateur pour notre salle des fêtes. Le coût serait de 1 500 euros avec une subvention de 50 % du Conseil Général. Aucune décision n'est prise ce jour, mais la subvention sera maintenue en cas d'achat en 2011.

Voirie communale : depuis le 3 août 2010, un curage des rigoles en bordure des chemins a été mis en œuvre. Cela n'avait pas été fait depuis longtemps. Les travaux de la dalle du réservoir des Moutas sont terminés. Les passages piétons de l'agglomération de Pont-Sarrazin ont été refaits. Mais une partie est déjà effacée. L'idée d'un panneau annonçant ces passages piétons pour plus de sécurité est proposée.

Bicentenaire de l'église : dans le cadre de la journée nationale du patrimoine, et avec le concours de l'association des Loisirs Rochetains, une manifestation retracera l'histoire de notre église le 19 septembre 2010. Le tout dans un cadre amical et festif.

Goudronnage : monsieur le Maire va obtenir du Conseil Général les informations nécessaires pour des travaux programmés à l'automne. Une subvention de 15 000 € environ est prévue.

Fournisseur repas cantine : un renouvellement de la convention est à prévoir pour la rentrée.

Questions diverses posées par les habitants :

Projet de raccordement de la route départementale (zone Les Rauffes) à l'îlot central de l'agglomération de Pont-Sarrazin : pas d'évolution de la situation.

Communauté d'agglomération : une commune suffirait à Gap pour que cette communauté d'agglomération soit créée. Une discussion a eu lieu avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance et le dossier n'a pas avancé depuis.

Voirie Lotissement : la Socotec va fournir en mairie un avis d'expert sur la situation. De cet avis dépendra le choix de la municipalité de reprendre les réseaux en l'état ou pas.

Accès à l'eau centre équestre les P'tits lu : un compteur provisoire dit « de chantier » pourrait être posé pour débloquer la situation.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010 :

Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance comme suit :

-- Suppression de la compétence optionnelle suivante : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire créés par la communauté ».

-- Prise de la compétence suivante : assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification des statuts proposée.

Appartement la cure : le logement a été entièrement rénové. Il est décidé à l'unanimité de louer cet appartement à partir du 1^{er} décembre 2010 environ. Mademoiselle Lucie GARNIER sera locataire (450 € par mois + une caution de 450 € à l'entrée dans les lieux).

Colis de Noël : la liste va être préparée et la même procédure que l'an dernier sera utilisée pour les achats, la préparation et la distribution des colis.

Création d'un emploi (agent contractuel) : Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création d'1 emploi de non – titulaire à partir du 1^{er} janvier 2011 sous la forme d'un emploi d'agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de services de 3 heures, pour l'entretien ménager de l'église, de la salle polyvalente, et de la mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil décide la création de cet emploi.

Bâtiment de la mairie : le maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de décider si le conseil souhaite rénover la mairie existante, ou édifier une mairie (+ salle polyvalente) neuve, ou laisser la mairie en état. Le Conseil Municipal décide, par 6 voix pour une nouvelle mairie, 3 voix pour une rénovation, et 1 voix pour laisser la mairie en état : d'édifier une mairie neuve (+ sa salle polyvalente) à la place de l'actuelle mairie.

Pylônes ERDF : un projet de pose de pylônes sur le territoire communal pourrait rapporter 120 000 € à la commune (en liaison avec des travaux programmés par la commune, la nouvelle mairie par exemple). De plus, la somme de 15 000 € environ serait versée à la commune chaque année.

Défibrillateur : le conseil municipal accepte la pose d'un défibrillateur subventionné par le conseil général pour la salle polyvalente.

Carrières municipales : monsieur RISPAUD souhaite qu'une des 3 carrières fermées soit réouverte pour les rochetains. Une étude coûteuse et longue serait nécessaire pour un résultat très aléatoire. Le débat est ouvert.

Eventuel aménagement de la zone des Rauffes (terrains Clément et Guérin) : un chiffrage définitif est en cours.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010 :

Achat de parcelles de terrains (voirie commune du lotissement « La Fonze ») : les conseillers municipaux décident l'acquisition des parcelles appartenant à la S.A.R.L FILEC pour l'euro symbolique (régularisation du contrat signé avec la S.A.R.L FILEC).

Pose d'un lampadaire : attendue depuis longtemps, celle-ci est prévue mercredi prochain.

Colombarium communal : suite à l'édification d'un colombarium communal (12 emplacements), le Maire propose aux conseillers de délibérer sur la durée, le prix de la concession et les ayant-droits. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que :

- 1/ Les concessions ont un caractère perpétuel.
- 2/ Le prix d'une concession (hors frais fiscaux) est fixé à 650 €.
- 3/ Les ayant-droits à l'acquisition d'une concession au colombarium communal sont les personnes domiciliées à titre principal à La Rochette (Hautes-Alpes), les personnes nées à La Rochette (Hautes-Alpes), et les personnes qui dépendent géographiquement par leur domicile de la Paroisse de La Rochette (Hautes-Alpes).

Abribus : un des abribus communaux est ouvert aux quatre vents et il est discuté de la possibilité d'améliorer la protection contre le vent de celui-ci.

Subventions municipales : le Conseil Municipal décide de voter 2600 euros de subvention à l'association des Loisirs Rochetains, 380 euros à l'ACCA de La Rochette, 1000 euros à l'ADMR, et 500 euros à la Ligue Contre Le Cancer (à l'unanimité des membres présents et représentés).

Permis de construire Garnier Lucie : le permis ne sera délivré qu'après signature d'une convention entre le maire et l'intéressée concernant le paiement intégral des dépenses de raccordement à l'électricité du centre équestre.

École : les conseillers discutent de la situation nationale en matière de réduction des effectifs dans l'éducation nationale et espèrent que l'école du Petit Larra ne sera pas touchée par une politique de regroupement des élèves dans des structures de plus grande taille. Par ailleurs, l'institutrice souhaite savoir quelle est la situation des crédits ouverts à la mairie pour l'école. Enfin, les utilisateurs de la cantine garderie souhaitent recevoir leur facture de manière plus régulière (mensuellement si possible).

Dossier PVR Les Rauffes : un chiffrage du coût de la viabilisation a été transmis par la Fédération Départementale d'Electrification. Le dossier a été transmis à La DDT (M. Domeny Gérard) pour avoir le chiffrage définitif.

Colis personnes âgées : les colis sont prêts et seront distribués avant Noël.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2011 :

Pâturages communaux : monsieur le Maire a été alerté par la présence d'animaux d'élevage hors de leur zone de pâture. Dans le but de stopper cette situation, il est décidé d'envoyer un courrier à tous les titulaires d'un bail de pâturage sur la commune pour leur rappeler les règles à respecter.

Projet de modification des statuts de la communauté de communes de la Vallée de l'Avance – intégration de la ville de Gap : le Maire présente aux conseillers municipaux de La Rochette la proposition de la communauté de communes de la Vallée de l'Avance d'intégrer la ville de Gap à la communauté de communes de la Vallée de l'Avance. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal de La Rochette décide**, par 8 voix contre, 0 abstention, 0 voix pour, **de refuser l'intégration de Gap à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance.**

Inspection d'académie : il est discuté des réunions diverses et des rencontres avec l'inspecteur d'académie sur la carte scolaire départementale. Le Conseil Municipal espère que l'école du Petit Larra ne sera pas touchée par la politique de regroupement scolaire qui semble se mettre en place.

Permis de construire Lucie Garnier : le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de permis de construire déposé le 19 octobre 2010 par GARNIER Lucie a fait l'objet d'une demande d'étude de desserte en électricité auprès de ERDF. Il s'avère que ce projet va nécessiter une extension du réseau public sur environ 109 mètres linéaires dans l'emprise de la voirie communale et que cette extension est exclusivement nécessaire aux besoins du programme du pétitionnaire dont l'estimation des travaux s'élève à 3 597,58 € Hors-Taxes. S'agissant d'un équipement à caractère exceptionnel nécessaire à la desserte de bâtiments à vocation agricole, le coût des travaux de desserte en électricité peut être mis à la charge du permis de construire en application des dispositions prévues à l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme.

Dans ces conditions et préalablement à la délivrance de ce permis de construire, il convient de passer une convention entre la commune et le futur bénéficiaire du permis de construire pour arrêter le montant de la participation et les modalités d'encaissement pour cet équipement, étant précisé que les travaux seront réalisés soit par ERDF soit par FDE en fonction du choix fait par la commune.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention mettant en totalité à la charge du bénéficiaire du permis de construire le coût prévisionnel de cet équipement à caractère exceptionnel :

1/donne une avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés à cette extension de réseau dont la réalisation se fera en liaison avec les services de ERDF ou de la FDE, en fonction du choix fait par la commune,

2/précise que le financement de cet équipement public sera géré par ERDF ou par la FDE en liaison avec la commune, collectivité compétente en urbanisme et dont le coût sera mis à la charge du permis de construire dans les conditions fixées par la convention susvisée ; la participation financière demandée sera mentionnée dans l'arrêté de permis de construire et mis en recouvrement par l'exécutant des travaux (ERDF ou FDE),

3/donne pouvoir au Maire pour signer la présente convention et engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

RAPPEL AUX HABITANTS

Malgré les rappels réguliers, des chiens sont régulièrement en liberté sur la commune. Ces chiens sont susceptibles d'être capturés pour la fourrière. Les habitants sont à nouveau informés de la nécessité de maîtriser leurs chiens et de ne pas les laisser divaguer.

ECOLE EN DANGER

Début février, lors d'un entretien, monsieur l'Inspecteur d'Académie nous annonçait que la classe unique de l'école du Petit Larra risquait de fermer dès la rentrée 2011.

Aussitôt, parents d'élèves et municipalité se sont mobilisés pour « sauver » notre école :

--- Article dans la presse locale, expliquant les raisons de notre colère,

--- Reportage télévisé sur France 3 région,

--- Manifestation dans les rues de Gap, avec les représentants des autres classes concernées sur le 05,

--- Journée portes ouvertes à l'école, relayée par le Dauphiné Libéré,

--- Pétition contre cette fermeture circulant sur internet et qui a déjà recueilli plus de 150 signatures,

--- Rendez-vous pris auprès de Madame La Préfète des Hautes-Alpes.

Une école c'est la vie, d'autant plus dans une commune rurale comme la nôtre. Il serait très dommageable que la classe soit fermée pour des raisons essentiellement budgétaires.

Evènements et rencontres dans notre commune

Méchoui : Du soleil, de la bonne humeur, le plaisir de se retrouver entre amis et voisins, partager un excellent méchoui, faire des parties de boules, ou simplement bavarder, tel est le résumé de cette journée de juillet (*voir photo fournie par M LAMBERT*).

Fête du bicentenaire de notre église : c'est par une magnifique journée de septembre que s'est déroulée la journée du patrimoine. Chacun a pu apprécier l'énorme travail de recherche réalisée par madame BECLE et monsieur REYBAUD ; nous avons pu ainsi découvrir l'histoire de notre commune à travers les siècles grâce à une exposition tout au long de la journée. La messe animée par un groupe de guitaristes et flutiste fut célébrée par le Père CHEVALLIER dans l'église rénovée. La municipalité et l'association des loisirs ont offert un moment de partage autour d'un apéritif convivial dans la cour de « la cure ». Chacun a ainsi pu voir les travaux effectués dans celle-ci et les extérieurs. Cette journée a rassemblé plus de 200 personnes (*voir photos fournies par M. HAMELIN en fin de bulletin*).

Soirée Beaujolais : la salle polyvalente était presque trop petite pour accueillir les nombreux rochetins qui s'étaient déplacés le 21 novembre 2010.

Marché de Noël : pour la première fois, un marché de Noël s'est tenu dans la salle polyvalente du village le 12 décembre 2010. Les visiteurs ont pu admirer et acquérir des œuvres réalisées par les artisans-artistes de notre commune. En dépit d'une météo peu favorable, cette exposition a connu un franc succès. Rendez-vous pour Noël prochain !!! (*voir photo*).

Noël des enfants : le Père Noël est venu avec ses nombreux tours de magie et ses cadeaux ravir durant toute une après-midi parents et enfants de notre commune (*voir photo fournie par M. LAMBERT*)

Dates des futures animations

2 avril 2011 : soirée cartes (sans concours).

8 mai 2011 : voyage pour nos seniors.

3 juillet 2011 : méchoui.

20 juillet 2011 : concert de musiques argentines à l'église.

12 octobre 2011 : sortie bowling.

19 novembre 2011 : soirée Beaujolais.

4 décembre 2011 : marché de Noël.

11 décembre 2011 : Arbre de Noël des enfants.

Ce document est protégé et appartient à la CCVA